

Exonération de remboursement de prêt d'études pour les vétérinaires et les technologues vétérinaires



Le programme de la Saskatchewan d'exonération de remboursement du prêt d'études pour les vétérinaires et les technologues vétérinaires a été mis en place pour inciter des professionnels vétérinaires à travailler dans des régions rurales de la Saskatchewan en exonérant une portion de leurs prêts d'études.

Important à savoir

Dans le cadre de ce programme, les vétérinaires et les technologues vétérinaires qui choisissent de pratiquer dans une localité rurale ou éloignée, comptant 10 000 habitants ou moins, peuvent obtenir jusqu'à 20 000 \$ en exonération de leurs prêts étudiants.

Pour être admissibles aux avantages du programme, les professionnels vétérinaires doivent répondre à ces deux conditions:

- Fournir des services vétérinaires dans une collectivité rurale ou éloignée pour un minimum de 400 heures (au cours de 12 mois consécutifs);
- Détenir un permis d'exercice en Saskatchewan

De plus, tous les services vétérinaires destinés au bétail sont admissibles, ce qui peut comprendre la prestation de services mobiles ou ambulatoires.

Le montant de remise admissible est calculé annuellement et versé en tant que réduction du prêt d'études provincial. Les vétérinaires et technologues vétérinaires admissibles bénéficieront d'une exonération équivalente au cinquième (20 %) de leur dette au titre du prêt d'études de la Saskatchewan, jusqu'à concurrence de 4 000 \$ par an, et jusqu'à un maximum de 20 000 \$ sur cinq ans.

Comment faire une demande

Après avoir travaillé pendant 12 mois consécutifs, dans une collectivité désignée, vous avez 90 jours pour présenter une demande d'exonération sur vos prêts. Après chaque année de service, le bénéficiaire doit présenter une nouvelle demande d'exonération.

Le saviez-vous?

Les diplômés qui vivent et travaillent en Saskatchewan peuvent présenter une demande au titre du Programme pour la rétention des diplômés. Ce programme offre jusqu'à 20 000 \$ en crédits d'impôt pour les droits de scolarité payés. Les diplômés peuvent bénéficier du Programme pour la rétention des diplômés et du Programme d'exonération de droits de scolarité en même temps.

Où trouver plus de renseignements :

En ligne : saskatchewan.ca/studentloans

Appel sans frais : 1-800-597-8278

Courriel : studentservices@gov.sk.ca

Nous sommes en ligne! Suivez-nous sur: [f facebook.com/SaskatchewanStudents](https://www.facebook.com/SaskatchewanStudents) [@SkStudents](https://www.instagram.com/SkStudents) [X@SkStudents](https://twitter.com/SkStudents)